

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : Programme métropolitain d'innovation numérique ICAR.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le réseau métropolitain de transports s'est créé par l'agrégation des réseaux préexistants et des systèmes d'information qui en permettaient l'exploitation. En 2017, trois systèmes de billettique et six systèmes d'aide à l'exploitation (SAE) coexistaient sur le territoire. Le programme « ICAR » vise à fournir une solution technique pour l'ensemble des systèmes d'information des transports métropolitains qui permettra d'offrir des services à destination du grand public.

Le programme se divise en deux axes complémentaires : le premier vise à unifier les systèmes de billettique et d'aide à l'exploitation. Ainsi, la Métropole disposera en 2020 d'un système modernisé permettant de fournir de l'information en temps réel sur tous les réseaux, ainsi qu'un service après-vente clients à l'échelle du territoire et facilitant l'uniformisation de la tarification.

Le deuxième axe vise, quant à lui, à généraliser l'usage à court terme des outils numériques pour faciliter le quotidien des voyageurs. Au travers de ce projet, la Métropole vise à ouvrir un ensemble de services numériques destinés au grand public avec notamment : le calcul d'itinéraire multimodal et en temps réel, la dématérialisation progressive des tickets sur les téléphones, le développement d'un accès facilité à une offre complémentaire de transport (parking, vélo, co-voiturage, autopartage), la création de solutions collaboratives innovantes et enfin le déploiement de services additionnels susceptibles de valoriser l'usage des transports en commun (accès gratuit pour les abonnés à des services de musique en ligne ou de consultation de séries).

Le programme se décompose en quatre volets :

- Système d'aide à l'exploitation : un nouveau SAE unique permettra d'assurer une régulation intégrée des lignes de transports et de diffuser des informations en temps réel sur l'état de l'offre de transports.
- Interfaces partenaires et autres informations voyageurs : routier (parkings et informations trafic), vélos, voitures partagées, co-voiturage, bornes d'informations voyageurs, centrale de réservation pour les transports à la demande.
- Vente et support de titres : mise en place d'une offre métropolitaine (Pass Métropolitains), dématérialisation progressive des titres sur les téléphones avec système de vente et rechargement à distance puis, paiement sans contact, mise en place d'un système unique d'administration et d'exploitation des systèmes billettiques de la Métropole.

- Smart Mobilité : mise à disposition d'un système numérique permettant d'assister le voyageur tout au long de son déplacement (applications mobiles et site internet).

Au total, le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est estimé à 27 525 898 M€HT, la subvention totale sollicitée du Département s'élève à 13 764 047 €, soit 50 % du montant total de l'opération décomposée comme suit :

- Système d'aide à l'exploitation : Coût : 7 488 000 €HT. Part CD13 : 1 497 600 €(20%)
- Information voyageurs : 4 002 500 €HT. Part CD13 : 2 721 700 €(68%)
- Vente et supports de titres : 13 484 398 €HT. Part CD13 : 9 034 547 €(67%)
- Smart Mobilité : 2 551 000 €HT. Part CD13 : 510 200 €HT (20%).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL